

Actualité socio-professionnelle

Panne de l'OTC en Belgique

Phn Nathalie Evrard



Le marché de l'automédication est en léger recul, accusant une baisse de chiffre d'affaires, selon les données IQVIA présentées lors d'une réunion initiée en mai par Bachi, association belge qui regroupe les entreprises de l'industrie des médicaments et des produits de santé vendus en vente libre en pharmacie. Quelles sont les pistes à envisager pour inverser cette tendance négative et favoriser la généralisation d'une automédication responsable en Belgique? Réponses de Marc Gryseels, administrateur délégué chez Bachi.

Un marché qui n'évolue plus

Plus de 50% des achats en pharmacie sont des produits de santé en vente libre. L'automédication ne représente 15% de la part du marché pharmaceutique total en valeur. La taille du marché des produits de l'OTC est conséquente mais le marché stagne depuis ces trois dernières années. Ce sont les segments de l'antalgie et des voies respiratoires qui restent en parts de marché les plus importants (respectivement 19% et 18% des ventes) mais ils connaissent tous deux une décroissance (-2,4% et -1,8%). Les chutes enregistrées traduisent la baisse des pathologies hivernales. Les marchés en évolution sont les segments des vitamines spécifiques (+3,6%) et plus particulièrement les vitamines B (+11,4%), celui des probiotiques (+9,2%) et des produits stress et sommeil

(+9%). Au niveau européen, on constate qu'en Allemagne, l'automédication pèse plus de 35% du marché du médicament en volume, malgré un prix moyen du médicament plus élevé qu'en Belgique. En Italie et en Espagne, ces produits représentent respectivement 12,4% et 8,7% du marché total.

« Les facteurs qui expliquent ces différences sont multiples et mêlent les freins culturels, politiques, organisationnels et idéologiques avec des raisons plus structurelles. Dans un contexte tourné davantage vers le renforcement de la sécurité et des conditions de délivrance, l'automédication peine à trouver la place qu'elle mérite. Notons aussi que très "pathologie-dépendante", l'automédication a peu bénéficié de la faible intensité de la grippe ces deux dernières années », note Marc Gryseels.

L'automédication, acteur des soins de santé

« Je pense que la maîtrise des dépenses de santé passe par une meilleure efficacité de leur allocation et donc par un remaniement structurel du système actuel. Le "self-care" est un moyen de maintenir au centre de notre stratégie de santé le triptyque liberté des acteurs, égalité des chances de rester en bonne santé et solidarité du système de financement des soins. Plus automatique et mieux encadrée, cette pratique permettrait d'économiser en consultations médicales et en remboursement de médicaments ».

Des campagnes d'éducation devraient certainement être menées, comme celles initiées dans d'autres pays, notamment en France par l'AFIPA (association française qui représente les sociétés pharmaceutiques qui produisent et commercialisent des produits de santé disponibles en pharmacie sans ordonnance) sous le slogan «Selfcare et automédication ne sont pas des gros maux» ou celle menée par les pouvoirs publics britanniques incitant les patients à chercher conseil auprès de leur pharmacien dès le premier signe de pathologie hivernale. « Alors qu'ailleurs en Europe, les gouvernements s'appuient sur le développement de l'automédication et engagent des campagnes d'éducation, aucune mesure de ce type n'a jamais été mise en œuvre en Belgique par les pouvoirs publics », souligne Marc Gryseels.

« Le coût des produits de santé OTC ne repose pas sur le budget de la sécurité sociale. Avec une promotion du self-care adaptée aux besoins du patient, une optimisation du budget de la santé est donc réalisable. Un bon usage des OTC, une meilleure prévention et l'adoption de switches permettraient de dégager des fonds afin de mieux financer la prise en charge de pathologies plus graves via les produits innovants. »

Promouvoir l'automédication en Belgique

Comment faire de l'automédication une référence? « Il convient de faire des produits d'automédication une solution. Les pharmaciens ne dispensent pas un produit mais une solution thérapeutique ». Outre le rôle du pharmacien, les conditions de développement de l'automédication reposent sur l'interprofessionnalité. Le dossier médical partagé (DMP) pour tous les professionnels de la santé fait figure de référence pour promouvoir une automédication responsable. Il est indispensable de développer une seule base de données qui inclut tous les produits de santé qui devrait être incluse dans tout système de prescription électronique.

Des initiatives simples, comme le délistage de certaines molécules soumises actuellement à prescription médicale permettraient également d'insuffler une croissance à l'automédication. Plusieurs molécules seraient éligibles pour une utilisation en automédication. Notamment, dans l'acné (érythromycine), la conjonctivite (épinastine), le mal des transports (hyoscine), les piqûres et coups de soleils (fluticasone), les troubles de l'érection (sildénafil). Ces délistages ne sont envisageables, moyennant un accompagnement et une formation spécifiques.

Mieux communiquer auprès du grand public via, par exemple, les nouvelles technologies (site Internet, objets connectés, réseaux sociaux...) serait également une piste supplémentaire pour encadrer l'automédication.

Publicité et concurrence

« Il faut sensibiliser un public plus large sur l'automédication en tant que première étape du parcours de soins, en investissant les réseaux sociaux et la communication digitale. Pour ce faire, une adaptation de la législation est nécessaire. De plus, les messages autorisés dans les publicités actuelles devraient être plus flexibles et adaptés aux besoins d'informations du patient. Une harmonisation européenne entre les différents états membres est urgente pour une concurrence saine. Les États membres doivent aligner leur politique nationale en matière de dosage, d'allégation et de communication. La libre circulation de produits de santé qui ne respectent pas le dosage européen devrait être interdite. »

Sécuriser l'automédication en Belgique?

Quel que soit le médicament concerné, l'automédication doit s'appuyer sur le réseau officinal. L'échange entre le pharmacien et le patient étant indispensable. « Lorsque nous délivrons un médicament ou un complément alimentaire, nous devons toujours poser les questions suivantes: à qui est destiné le médicament? Pour quelle pathologie? Et quelle utilisation? Ces questions prennent peu de temps et contribuent à responsabiliser le patient », confie Ann Halleman, pharmacienne. « Le dossier pharmaceutique partagé est un outil pour sécuriser l'automédication. Il faudrait que nous prenions le temps à chaque délivrance OTC de compléter ce dossier. » « Le patient est de plus en plus nomade. Il n'achète pas toujours ses médicaments au sein de la même officine. Mais il doit avoir accès, partout, à un conseil optimal et personnalisé ».

« Actuellement, du fait du vieillissement de la population, de l'augmentation des maladies chroniques, de l'intérêt croissant des patients pour la gestion de leur propre santé, nous sommes dans un contexte propice au développement du marché de l'automédication. Une automédication encadrée est une solution gagnante pour les patients mais aussi pour l'organisation des systèmes de santé et les pouvoirs publics. Nous devons engager un travail conjoint et étroit avec nos partenaires pharmaciens autour de la co-construction d'un parcours pharmaceutique automédication favorisant le bon usage », conclut Marc Gryseels. ■